Le soutien aux associations : Quelques repères.

LES ACTEURS

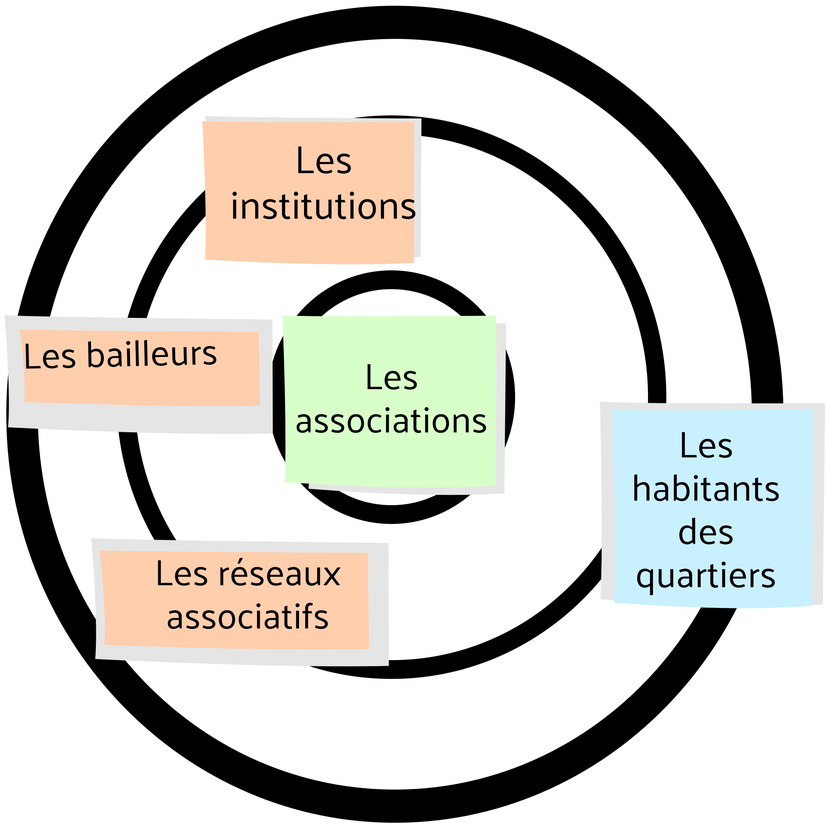

DISPOSITIFS EXISTANTS

- **L'appel à projets du contrat, les appels à manifestation d'intérêt, Quartiers d'été, Quartiers solidaires, fonds d'urgence, fonds exceptionnels ...**
- **Emplois aidés, Adultes-relais, postes FONJEP**
- **Le CADRAN, maisons de quartiers, référents associatifs des villes,**

A compléter ...

POURQUOI CE SUJET ?

- *Les associations actives dans les quartiers populaires tiennent une place importante dans le contrat de ville. Une 30aine d'associations a participé à la co-écriture du contrat de ville en 2014. Organisé en inter-associatif, un collectif de 17 associations est membre des instances pilotage du contrat de ville.*
- *Sur la période 2014/2021 du contrat de ville, l'action des associations a été bousculée par la fin des contrats aidés en 2018, la crise sanitaire et la multiplication des appels à projets.*
- *Dans le même temps, au lendemain des émeutes qui ont marqué les quartiers nantais en juillet 2018 et lors de la crise sanitaire, la capacité d'actions des associations, souvent premier lien aux habitants, a été reconnue.*
- *En 2018, un diagnostic de l'Appel à projets du contrat de ville a été engagé. Des préconisations (fonds flexible, soutien au fonctionnement des associations notamment) restent à mettre en œuvre.*

Le soutien associatif :

- *Mise à disposition de ressources (les locaux, les financements, formations et espace ressource ...),*
- *Accompagnement aux projets,*
- *Faciliter la mise en réseau, l'inter-connaissance,*
- *Simplifier l'accès aux services des collectivités,*
- *Valoriser les associations, reconnaître leur rôle et leur utilité sociale (communication, valorisation)*

LE "+" DES QUARTIERS POPULAIRES

- Des associations + nombreuses
- Des associations qui portent des actions transversales qui n'entrent pas dans les "cases" institutionnelles
- Des associations dont la gouvernance est parfois fragile et qui peinent à répondre aux contraintes administratives
- Des associations + employeuses du fait du recours aux emplois aidés et aux adultes-relais ?

Le soutien aux associations : Explorons le thème ensemble.

3. QUE SOUHAITERIEZ VOUS SAVOIR, APPRENDRE, MESURER?

- Partager un bilan, une analyse un peu poussée des CPO : ce que ça a produit, permis...
- Mesurer le besoin de changement d'échelle des assos de quartier
- Mesurer le niveau de connaissance de leur contexte qu'ont les associations
- Demander aux assos quels sont leurs besoins d'accompagnement aujourd'hui
- Mesurer davantage le rapport entre subvention versée et impact sur le territoire.
- Travailler sur l'évaluation d'une action associative : Qu'est-ce que ça veut dire? Quels indicateurs prendre en compte?

=> Qui est responsable de cette évaluation? Le(s) financeur(s) ou l'association? Attention à ce que la charge n'en revienne pas à l'association...

L'idée poil à gratter :
Comment mesurer l'impact social des actions menées par les associations dans le cadre des subventions octroyées dans le cadre de la politique de la ville? Cette problématique pose la question du "rendre-compte" des actions réalisées par les associations et en découle des enjeux de confiance, d'accompagnement des associations à mesurer cet impact à partir de critères homogènes et de formalismes administratifs qui peuvent être considérés comme trop lourds et contraignants.

Les idées coup de cœur :
- Renforcer le soutien au fonctionnement des associations notamment pour permettre le développement de projets structurants et par conséquent : diminuer le recours aux appels à projets et favoriser le développement des conventions pluriannuelles d'objectifs.
- Favoriser la mise en place d'un dialogue de gestion entre institutionnels qui soit plus thématique et qui puisse notamment être réalisé en amont de l'appel à projets.

Le soutien aux associations : Explorons le thème ensemble.

Idée coup de cœur :
- conserver un AAP uniquement pour des besoins ponctuels ou très ciblés / le reste : en CPO et droit commun bien distribué
- on instaure une gestion différenciée des enveloppes : enveloppe de fonctionnement pour des associations implantées en QPV, enveloppe souple pour les micro projets ou les actions répondant à une urgence...
- pour la mobilisation du droit commun, développement dans les appels à projets thématiques de l'ensemble des cofinanceurs institutionnels d'un taux de financement à atteindre sur des actions déployées en QPV.
- définir des modalités de soutien et d'accompagnement des associations vers le mécénat et les fondations d'entreprises : que les institutions soient acteurs de la démarche (mobilisation d'entreprises locales)
- investir les Conseil Citoyens dans l'instruction de l'AAP CV : exemple labellisation des actions par le CC ou autres initiatives

Idée poil à gratter : Supprimer l'appel à projet **!**

PILOTE DU GROUPE THEMATIQUE "SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS"

Les co-animateurs de l'inter-associatif : Christophe Chauvet de PaQ'La Lune et Sophie Guérin de la FAL

Email : direction@paqlalune.fr ; sguerin@laligue44.org

Téléphone : 02 51 86 33 09 (Sophie Guérin de la FAL)

POUR RAPPEL

> Intégrer un groupe de travail = Participer à 3 séquences de travail programmées sur l'année : Mars (semaines du 14 au 26 mars), Juin et Octobre

> D'autres formes de participation possibles :

- partager un étude, un bilan, un retour d'expérience, un témoignage, une contribution libre, etc.
- participer au temps fort de septembre lors duquel les éléments de l'évaluation seront mis en partage